

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/04/2021

Dossier complet le :

22/04/2021

N° d'enregistrement :

2021-11020

1. Intitulé du projet

CREATION DE L'HELISTATION DU POLE SANTE DU VILLENEUVOIS (PSV)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom CHAUVIN

Prénom BRUNO

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Pôle santé du villeneuvois

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CHAUVIN BRUNO - Administrateur du Groupement de Coopération Sanitaire et
Directeur du Centre Hospitalier

RCS / SIRET

5 1 1 2 4 9 1 3 8 0 0 0 1 3

Forme juridique 9970 - Grpt de coop.sanit à gest.privée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
8 AERODROME	Création d'un aérodrome dont la piste de décollage et d'atterrissage a une longueur de moins de 2100 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement et création d'une hélistation au sol dans l'emprise du Pôle Santé du Villeneuve selon les normes de l'arrêté « TAC » du 29 septembre 2009 . Création de trouées de décollage et d'approche finale au "300°/120°

4.2 Objectifs du projet

L'hélicoptère actuelle située dans le site de la caserne de pompier existante utilisable par les hélicoptères de la Sécurité Civile et de la Gendarmerie n'est pas aux normes du transport public de service médical d'urgence par hélicoptère SMUH fixées par le Règlement de l'UE N° 965/2012 pour assurer les vols sanitaires du Service Médical d'Urgence (SMUH) en toute sécurité de jour et de nuit.

La nouvelle hélistation créée sur le site du PSV sera conforme aux normes de la réglementation de l'EASA, (règlement 965/2012 UE du 5 octobre 2012) et de l'arrêté TAC du 29 septembre 2009

Les opérateurs d'hélicoptères du SMUH pourront atterrir et décoller de jour et de nuit en respectant une exploitation en catégorie A et classe de performance 1.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent à créer une plateforme en béton armé :

- o orientation au 300° / 120°
- o altitude NGF de 73, m.
- o dimension de 17m x 17 m

Les travaux consistent également à supprimer 10 places de parking afin de respecter l'aire de sécurité de la future hélistation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permettra au Pôle de Santé du Villeneuvois d'exploiter une hélistation réglementaire et d'améliorer les conditions d'accessibilité et de sécurité des patients transportés et des opérateurs d'hélicoptères effectuant le SMUH et les hélicoptères de l'Etat Sécurité Civile et Gendarmerie pour une utilisation 24h/24h, 7J/7J et 365J/an.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Arrêté préfectoral de création d'une hélistation

Permis de construire

Etude opérationnelle à valider par la DSAC-SO validant les deux trouées d'approche finale et de décollage au 300°/120°

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur	L= 17 m
Largeur	L= 17 m
Altitude de l'ouvrage	Alt NGF = 73 m
Surface	S= 289 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

POLE SANTE DU VILLENEUVOIS

BRIGNOL - ROMAS

47300 VILLENEUVE SUR LOT

Coordonnées géographiques¹

Long. 44° 24' 25" N Lat. 00° 44' 50" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. __° __' __" Lat. __° __' __"

Point d'arrivée :

Long. __° __' __" Lat. __° __' __"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Demande de permis de construire

Demande de création d'une hélistation préfectorale au sol

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le secteur est situé dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels(PPRN) retrait-gonflement des argiles approuvé le 22/01/2018.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone la plus proche est située à plus de 20 km. Il s'agit des coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	OUI, moins de 300 m ²
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Les nuisances sonores sont limitées aux seules phases de décollages et d'atterrissages. Moins de 50 fois par an. L'hélistation de la caserne des pompier de Villeneuve sur Lot à proximité étant déjà existante depuis plus de 10 ans, il n'y aura pas plus de nuisances sonores à l'issue des travaux de construction de l'hélistation aux normes réglementaires. Il convient de noter que l'hélistation est située dans la zone d'aérodrome de Villeneuve sur Lot.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	gaz de combustion des turbines de l'hélicoptère lors des phases de décollage et d'atterrissage limitées à une durée totale de moins de 10 heures cumulées au total par an.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Installations et construction des bâtiments du Pôle Santé du Villeneuveois

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

l'hélicoptère de la caserne des pompiers de Villeneuve sur Lot ne sera plus utilisée par les hélicoptère du SMUH

Ceux-ci utiliseront exclusivement l'hélistation du pôle santé du Villeneuvois

Par an il est prévu entre 30 et 50 mouvements d'hélicoptère .

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

AU REGARD DE LA NATURE DES TRAVAUX :

Construction d'une dalle de 17 m x 17 m sans apport de terre ni d'évacuation de matériaux et sans augmentation des nuisances actuelles par rapport à l'utilisation présente depuis de nombreuses années de l'hélicoptère de la caserne des pompiers de Villeneuve sur lot située à proximité du Pôle de Santé du Villeneuvois .

le projet mérite d'être dispensé de la conduite d'une évaluation environnementale .

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **VILLENEUVE SUR LOT**

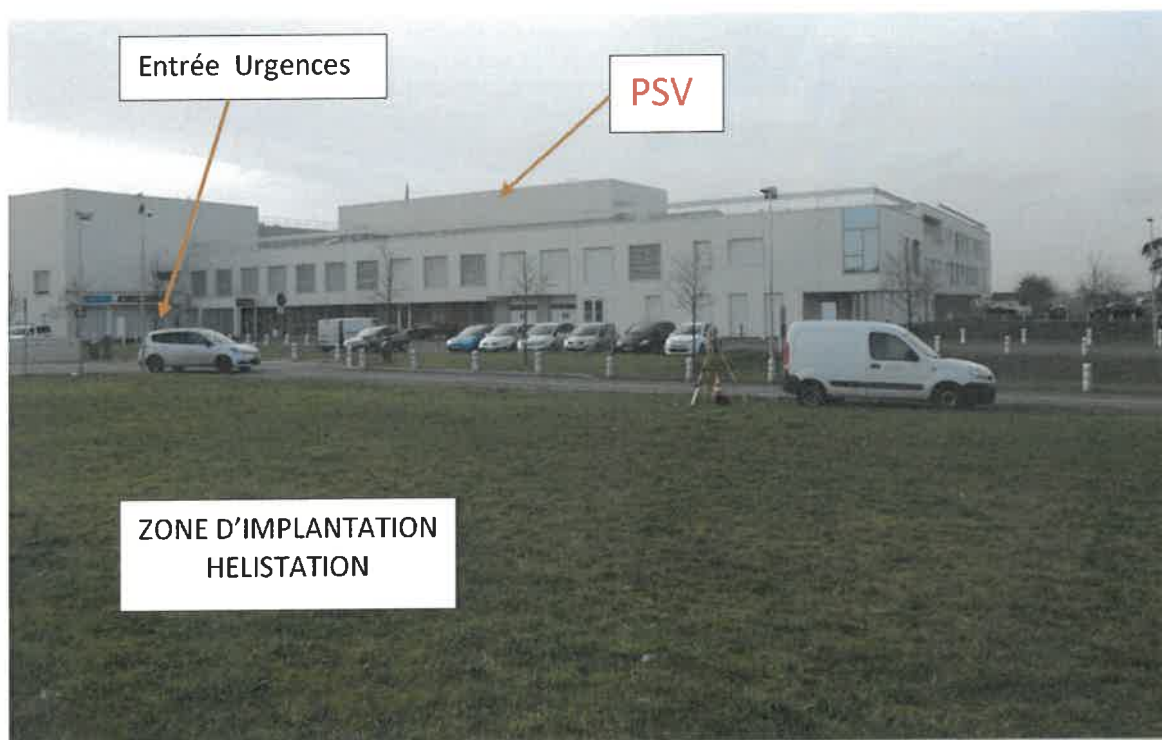
le, 20 avril 2021

Signature

Pour le Directeur et par délégation
 Le Directeur en charge
 des Services Techniques
 Stéphane TREILHES



3° Deux photographies de la zone d'implantation



4° Plans du projet

